



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

RG FFF
Article 160

**

Planning des formations +
Détections & sélections

**

Procédure de
consultation
Relevé compte club

**

Formulaires
DONS AUX ŒUVRES

**

Evolution Championnat
U14

**

Règlement Challenge
Dynamique

Procès-verbaux

**

Commission Football à
Effectif Réduit

**

Commission Organisation
des Championnats &
Coupes

**

Commission des Statuts
& Règlements

**

Commission Futsal/
Football Diversifié

**

Commission Féminines

**

Commission des
Calendriers

Annexes

Amendes

**

A Consulter

sur Footclub

Commission de Discipline

**



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/

INFO CLUBS

Le 1^{er} relevé « Compte Club » de la saison 2022/2023 (N°20) arrêté à la date du 21 Janvier 2023 est disponible dès maintenant sur FOOT CLUB.

ATTENTION !! La date limite était de règlement le 10 Février 2023 :
Pour les retardataires, merci de régulariser rapidement , soit :

- Par virement (*) en indiquant bien le **N° affiliation du Club + relevé N° 20**
- Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football avec la mention **Relevé N° 20 + N° d'affiliation au dos du chèque**
- Au guichet du secrétariat du District (aux horaires d'ouverture) **en espèces** (un reçu vous sera donné en échange)

(*) IBAN (BRED) :

FR76	1010	7002	1600	9201	6078	906	Code BIC : BREDFRPPXXX
------	------	------	------	------	------	-----	------------------------

N'hésitez pas à contacter **VALERIE** au **01.55.96.11.01** (Comptabilité). pour tout renseignement complémentaire concernant votre compte -

PROCEDURE DE CONSULTATION à L'INTERIEUR DU JOURNAL

EVOLUTION DU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U14 (Adopté en assemblée générale du 09/10/21)

Retrouvez à l'intérieur du journal toutes les informations concernant cette compétition de la phase 2

+

Calendrier complet sur le site internet du District



TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00



En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)») : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.
(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

Edition N° 616 du Jeudi 23 Février 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

INFO CLUBS

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

DONS AUX ŒUVRES 2023

« FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES » – POUR LES IMPOTS 2022

Conditions d'éligibilité

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à 66% des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

[Retrouvez à l'intérieur du journal :](#)

-FICHE PRATIQUE

-FORMULAIRE 11580.03

-FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE ACTIVITE BENEVOLE

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

En effet, nous invitons tous les clubs du District afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

Prochaine rencontre le 14 janvier à 18 heures au Stade Dominique Duvauchelle pour la confrontation contre Boulogne !

N'hésitez pas à revenir vers actions@uscl.fr pour toutes questions et inscriptions, notamment quant à l'organisation.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : **Octobre 2022**).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

INFOS CLUBS

La Commission Football Loisir de la L.P.I.F.F envisage de créer à l'automne 2022 un **Challenge de Football à 7**.

Ce Challenge serait ouvert à tous joueurs licenciés Loisir, Entreprise ou Libre des Districts de Paris, Hauts de Seine & du Val de Marne. Il se déroulerait **le lundi soir** sur les installations de la Ville de Paris et des départements limitrophes.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à G. MATHIEU : g.mathieu@orange.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

FEVRIER	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS MORIERES

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

L'AS FONTONNE

Organise son 34^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL VETERANS, les 18-19-20 Mai 2023

Contact : Secrétariat : 04.93.33.50.76 / Gilles MASSA : 06.27.04.71.63 / Franck SIMOES : 06.23.83.94.45
club@asfontonne-antibes.com

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales

Organise son 36^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les **27 et 28 mai 2023 (Pentecôte)** en catégories **U11, U13, U15 et U17.**

Contact : Laurent Balluais / Responsable Tournois

fcsolerien@free.fr -07.81.98.42.56

YELLOW'CUP

TOURNOI NATIONAL U12-U13 - FC JARD-AVRILLE

Week-end du 27 et 28 Mai 2023 à Jard sur Mer

Contact : QUENTIN RAMBAUD 06.11.49.77.63 / q.rambaud.fcja@gmail.com

FC ST GEORGES S/EURE (PERIPHERIE DE CHARTRES)

Organise cette année ses habituels Tournois **U9 à U15** Jeunes les **Dimanche 9 avril** et **Lundi 10 avril** (Dimanche et lundi de Pâques)

Contacts : 07.61.60.12.18 (Maxime Responsable tournois) / 06.67.36.08.79 (Alain Secrétaire) / 06.14.21.68.66 (Fanny Présidente) ou par mail 518760@lcfoot.fr

L'organisateur du "Tournoi Solidaire" au profit de l'Association Cassandra recherche un club pouvant accueillir la 2^{ème} édition.

En 2018, Florian à lancer l'idée d'un Tournoi de Football au profit de l'Association pour laquelle il était bénévoles. L'Association Cassandra, qui lutte contre les cancers pédiatriques, à été créé en 2015 par les parents de la petite Cassandra, atteinte d'une Leucémie et malheureusement décédé à l'âge de 21 mois.

La 1^{ère} édition du Tournoi c'est :

- 12 Clubs
- 3 Départements représenter
- + de 130 enfants
- Parrain de la journée --> Joueur Professionnel accompagné d'un ancien joueur pro également
- Speaker officiel du Stade de Reims
- Entre 6 et 8 matchs par équipes
- Récompenses individuels et collectives pour tout le monde

Si vous souhaitez accueillir une édition du Tournoi sur vos infrastructures, si vous avez des questions sur le petit cahier des charges à respecter ou toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter Florian Lambert au mails ou numéro suivant :

lambert.f@yahoo.com -06 28 80 04 93

Pour une organisation en bonne et due forme en début de saison sportive (Septembre/Octobre) Une réponse est attendue avant le dimanche 24 Mars 2023.

« RELEVÉ COMPTE CLUB N° 20 » VIA FOOTCLUBS

Le relevé de compte de votre club est consultable et imprimable via FOOTCLUBS.

A l'ouverture de FOOTCLUBS, 2 messages vous informent qu'un nouveau relevé de compte est "**disponible**" et qu'il est "**non réglé**".

COMPTABILITÉ

1 relevé(s) non réglé(s)

Bonjour bienvenue sur Footclubs !

0 Licences 0 Educateur 0 Joueurs fédéraux 140 Compétitions

MESSAGES CENTRE DE RESSOURCES

Fédération 10/10/2017 - Et vous, vous faites quoi pour le TELETHON ?
La Fédération Française de Foot s'engage, cette année encore, aux côtés de l'AFM-Téléthon en mobilisant ses districts, clubs et ligues pour le Téléthon 2017. Ainsi, les 8 et 9 décembre, vous serez plus de 1000 footballeurs à soutenir.

District 08/11/2017 - Nouveau relevé de compte disponible
Nous vous informons qu'un nouveau relevé de compte pour le centre de gestion DISTRICT DES FLANDRES est disponible.

Consultation dans FOOTCLUBS

En cliquant soit sur le message ci-dessus « 1 relevé non réglé » soit sur « **Menu - Organisation - Etat du compte** », vous arriverez sur l'écran où apparaît la somme « **à payer** ».

Organisation > Etat du compte

[En savoir +]

Cette fonction permet de connaître les soldes du compte club dans les différents centres de gestion. Cet état du compte est mis à jour lorsque le centre de gestion met à jour son système comptable. Cela n'est donc pas régulier et cela dépend de chaque centre de gestion. Lorsqu'un solde n'est pas disponible, soit le centre de gestion n'a pas adopté le système comptable par la F.F.F., soit ce solde est temporairement inaccessible.
Fiche ORGANISATION n° 6 : Etat du compte

Comptabilité Facturation Acomptes

Centre de gestion	Solde en comptabilité	Date	Montant	Dernier relevé	Suivi
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	Non disponible				
LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE	842.00 (Débiteur)	04/10/2017	2 388.00		Réglé
DISTRICT DES FLANDRES	598.12 (Débiteur)	07/11/2017	598.12		598.12 à payer

Sur la ligne du District du Val de Marne, cliquez sur « **Dernier Relevé – Montant** », vous pourrez prendre connaissance de toutes les écritures du relevé concerné.

Vous pouvez imprimer ce relevé pour la comptabilité de votre club : «**Editions et extractions /compte : 8006 DISTRICT DU VAL DE MARNE** – choisir dernier – relevé – complet – valider »

The screenshot shows the 'Editions et extractions' page for the 'District du Val de Marne' account. The page title is 'Organisation > Editions et extractions > Derniers relevés'. A sub-header reads: 'Cette fonction est à utiliser pour éditer sur une imprimante le détail des écritures du relevé préparé par chaque centre de gestion. Deux choix d'édition sont disponibles : le relevé complet (à son coupon détachable) ou uniquement le coupon que vous joignez à votre règlement. Fiche ORGANISATION n° 8 : Editions et extractions et Fiche MISE EN ROUTE n° 5 : Les outils'. Below this, there are radio buttons for 'Détail comptes', 'Derniers relevés', 'Educateurs', 'Membres', and 'Fiche club'. The 'Compte' section is selected, showing 'District du Val de Marne' with radio buttons for 'Relevé complet' (selected) and 'Coupon détachable'. At the bottom right, there are 'Valider' and 'Rafraîchir' buttons.

Voilà, le relevé de compte est prêt à imprimer.

The screenshot shows the 'Travaux demandés' page. A sub-header reads: 'Cette fonction permet de télécharger et d'imprimer, en cliquant sur leur nom souligné, les documents PDF et XLS qui ont été produits. Les documents sont conservés durant 7 jours en changeant la date en pré sélection. Fiche MISE EN ROUTE n° 5 : Les outils'. Below this, there are filters for 'Depuis' (set to 'Aujourd'hui'), 'Statut', 'Mode', and 'Prévue le'. An 'Afficher' button is present. A table lists the generated documents:

Document	Statut	Type	Demanda le	Prévue le	Nombre de pages
<u>Derniers relevés</u>	17672645	PDF	05/11/2017 09:06	09/11/2017 09:06	2

Navigation arrows at the bottom of the table indicate 'De 1 à 1 sur 1'.

La date butoir de règlement du relevé sera indiquée sur le site internet du District.

En cas de non-règlement dans les délais, il sera fait application de l'article 77 du barème financier du District.

À défaut de paiement, il sera fait application de l'article 160 des RG du DDF.

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES (2022) **Sur les IMPOTS 2023**



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association des frais Année 2022
- 2- En mai 2023 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2022



**case 7UF de la
déclaration**

- 3- En septembre 2023, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2022

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

AUTOMOBILES		MOTOS		SCOOTERS	
Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,502$	1 ou 2 CV	$d \times 0,375$	$d \times 0,299$	$(d \times 0,07) + 458$
4 CV	$d \times 0,575$	3,45 CV	$d \times 0,444$		
5 CV	$d \times 0,603$	plus de 5 CV	$d \times 0,575$		
6 CV	$d \times 0,631$				
7 CV et plus	$d \times 0,661$				

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.**



FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE

(Articles 200.5 du Code Général des Impôts)

Par M.....

Adresse :

Pour sa participation aux activités entrant dans le cadre de l'objet de l'Association (1)

Nom du Club ou Association (1) : *Pour la déclaration 2023 des revenus de 2022.*

..... *(à préciser)*

N° Immatriculation du véhicule utilisé :

(Joindre copie de la carte grise)

Date	Objet	Nature de la dépense <i>(Indiquer le lieu si déplacement)</i>	Montant ou Nombre de Km <i>(Joindre justificatif si déplacement)</i>	
<small><i>Exemple</i></small> 07.01.22	<i>Réunion</i>	<i>Champigny</i>		<i>5 Km</i>

Date	Objet	Nature de la dépense (Indiquer le lieu si déplacement)	Montant ou Nombre de Km (Joindre justificatif si déplacement)	
<u>Nombre total de Km</u>				

Frais de déplacement :



Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,502$
4 CV	$d \times 0,575$
5 CV	$d \times 0,603$
6 CV	$d \times 0,631$
7 CV et plus	$d \times 0,661$

Automobile : Nombre total de Km :

→ X..... € (selon les CV de votre véhicule)

=

OU

Motos : Nombre total de Km :

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,375$
3,4,5 CV	$d \times 0,444$
plus de 5 CV	$d \times 0,575$

→ X..... € (selon les CV, si scooter 0,299 €)

Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km
$d * 0,299$	$(d \times 0,07) + 458$

=

Si plus de 5000 Km voiture ou 3000 Km motos se référer au barème en cours

Je soussigné(e) :
Certifie exacts les frais ci-dessus, renoncer expressément à leur remboursement, et les laisser en tant que don à (1) à compléter.....

Fait à **le** **Signature :**



N° 11580*03

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :**

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/..../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	CLUB
15/05/2023	16/05/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	CLUB
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
26/01/2023	27/01/2023	VAFC
09/03/2023	10/03/2023	CLUB
08/06/2023	09/06/2023	CLUB

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
05/01/2023	06/01/2023	CLUB
27/03/2023	28/03/2023	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
06/02/2023	07/02/2023	DISTRICT
03/04/2023	04/04/2023	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB
27/04/2023	28/04/2023	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
30/03/2023	31/03/2023	THIAIS
	à définir	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

Date Début	Date Fin	Localité

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
17/06/2023	17/06/2023	PARC DU TREMBLAY

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS

Calendrier prévisionnel 2022/2023



De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

***ATTENTION !!** Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e), les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.*

U14G

Mercredi 08 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 15 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 22 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 27 février et Mardi 28 février 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 01 Mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 11 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 18 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 25 janvier 2023

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

2 autres dates pourraient être nécessaires

U14F

Mercredi 25 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 1 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 8 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 15 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 1 mars 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Vendredi 3 mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2022 / 2023

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

Des récompenses pour les 10 premiers clubs –

Les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts = 800 euros –

Du 6 -ème au 10 -ème = Malle pédagogique = 400 euros –

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

DES CRITERES REALISABLES :

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION – 30 PTS – Participer aux pratiques / aux réunions / CR plateau et FMI.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL – 20 PTS - Réaliser au moins 2 actions PEF – Communiquer le CR et les photos des actions.

FORMATION – 35 PTS – Inscrire mes dirigeants et éducateurs aux formations organisées par le district , y compris les certifications .

DISCIPLINE EDUCATEURS ET DIRIGEANTS – 10 PTS – Aucun éducateur et dirigeant sanctionné de 6 matchs et plus

DIAGNOSTIC LABEL – 5 PTS – Réalisation sur Footclubs du diagnostic label.

Je réalise des actions du PEF avec compte rendu et photos ,

je fais mon diagnostic label sur Footclubs,

j'envoie mes éducateurs et dirigeants en formation,

je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au respect des arbitres et des adversaires

mon école de foot participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 – 800 – OU 400 EUROS

EVOLUTION DU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U14 (Adopté en assemblée générale du 9/10/21)



OBJECTIF : Pour les équipes de D2 – D3 – D4

En finir avec la notion d'héritage pour jouer au niveau réel de l'équipe de la saison
Brassage pour déterminer le niveau de jeu et permettre une phase 2 équilibrée

RESULTATS PHASE 1 :

En cas d'égalité , prise en compte du résultat obtenu entre les clubs.

Si match nul en confrontation directe : Critère meilleure attaque puis critère différence de but.

[Le classement sur le site calibré sur des matchs aller – retour ne prend pas en compte ces critères.](#)

D2 = 2 Groupes de 10 = 13 Equipes D2 + 6 Equipes D3 + 1 Equipe D4

D3 = 2 Groupes de 10 = 11 Equipes D3 + 4 Equipes D2 + 5 Equipes D4

D4 = 2 groupes de 11 et 2 groupes de 10 = 42 Equipes =

5 Equipes de D2 + 6 Equipes de D3 + 31 Equipes de D4

PHASE 2 : Fév. à Juin – Dates idem D1-U14

D2 = Groupe A – Les 5 premiers Poule 1,2,3,4,5 + Les 5 deuxième Poule 6,7,8,9,10

D2 = Groupe B – Les 5 premiers Poule 6,7,8,9,10 + Les 5 deuxième Poule 1,2,3,4,5

D3 = Groupe A – Les 5 (3eme) Poule 1,2,3,4,5 + Les 5 (4eme) Poule 6,7,8,9,10

D3 = Groupe B – Les 5 (3eme) Poule 6,7,8,9,10 + Les 5 (4eme) Poule 1,2,3,4,5

D4 = GrA – les 5eme de chaque poule / Gr B -les 6eme/ Gr C -les 7eme/ Gr D -les 8eme

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 21 Février 2023

Présent : Mmes NYEMBMAL, POLICON, ARNAUD

Assiste : M. DARDENNES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de Marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Le bâtiment Football et les vestiaires du Parc du Tremblay seront fermés

* LE LUNDI 10 AVRIL 2023,

* LES LUNDIS 1^{ER} ET 8 MAI 2023

* LE JEUDI 18 MAI 2023

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassé pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L’équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l’accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n’ayant plus le nombre d’équipes de jeunes obligatoires sont tenus d’en informer le District.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

N°25041200 - US VILLENEUVE ABLON / CA VITRY 2 Séniors D1 du 26/02/23

Courriel de US Villeneuve Ablon – Copie de l'avis de fermeture des installations pour le Week-end des 25 et 26 février 2023

La commission reporte la rencontre au 9 avril 2023.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	<i>19 Février 2023</i>	<i>31 Janvier 2023</i>
<i>¼ Finale</i>	<i>30 Avril 2023</i>	<i>A définir</i>
<i>½ Finale</i>	<i>21 Mai 2023</i>	<i>A définir</i>
<i>Finale</i>		

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	<i>19 Février 2023</i>	<i>31 Janvier 2023</i>
<i>¼ Finale</i>	<i>30 Avril 2023</i>	<i>A définir</i>
<i>½ Finale</i>	<i>21 Mai 2023</i>	<i>A définir</i>
<i>Finale</i>		

CHAMPIONNAT CDM

N° 25149432 - US VILLEJUIF / AS MENUIBLAN Coupe VDM du 05/03/23

Accord des deux clubs via footclub – Accord de la commission

Match reporté au 21/05/2023.

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	<i>19 Février 2023</i>	<i>31 Janvier 2023</i>
<i>¼ Finale</i>	<i>30 Avril 2023</i>	<i>21 Mars 2023</i>
<i>½ Finale</i>	<i>21 Mai 2023</i>	<i>02 Mai 2023</i>
<i>Finale</i>		

N° 25661858 - IVRY VIRAMANENSE / FRANCO PORTUGAIS VILLIERS CDM D1 du 19/02/23

Courriel de Franco Portugais et Ivry Viramanense

Desportiva ayant un match de championnat en retard *la commission fixe la rencontre de Coupe du Val de Marne au dimanche 9 AVRIL (les clubs ont la possibilité de disputer cette rencontre avant la date prévue, après accord, à transmettre au district.*

CHAMPIONNAT ANCIENS

Coupe ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	19 Février 2023	31 Janvier 2023
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	11 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

CHAMPIONNAT + 45 ANS

N° 25133270 - AS ARRIGHI / FC SUCY +45 ans du 19/02/23

Accord des deux clubs via footclub – Accord de la commission.

Match remis au 2 avril 2024.

CHAMPIONNAT +55 ANS

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	4 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

Coupe VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	11 Mars 2023	Effectué
<i>Cadrage</i>	25 Mars 2023	14 Mars 2023
<i>¼ finale</i>	06 Mai 2023	18 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	5 Mai 2023
<i>Finale</i>		

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 11 MARS 2023 à 14h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB. (merci aux clubs de vérifier les horaires & lieux)

EXEMPT : APSAP 94 E.ROUX 2.

Matches Coupe Entreprise :

25715065 - COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2 / TROPICAL du 11/03/23

25715068 - APSAP EMILE ROUX / COMMUNAUX MAISONS ALFORT du 11/03/23

Courrier de Communaux de Maisons Alfort du 20/02/23. Matches de championnat le même jour.

La commission demande à ces clubs de trouver un accord pour disputer ces rencontres avant le 31 mars. **Dates à communiquer au district.**

CHAMPIONNAT FEMININS

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	8 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{er} tour	18 Février 2023	Effectué
Cadrage	18 Mars 2023	28 février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

N° 25604289 - VILLENEUVE AFC / CO VINCENNES Coupe VDM U15F du 18/02/23

Courrier du club de Vincennes CO du 20/01/23.

Forfait de CO Vincennes - Villeneuve AFC qualifié pour la suite de la compétition

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	30 Avril 2023	14 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	09 Mai 2023
Finale		

CHAMPIONNAT U18

N° 24654976 - FC ST MANDE / FC MAISONS ALFORT U18 D2.A du 27/01/23

Dossier en retour de la commission de discipline du 14/02/23.

Match à jouer

La commission fixe la rencontre au 23 avril 2023.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2023	Effectué
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 de finale qui auront lieu le 05 MARS 2023 à 15h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : néant.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2023	Effectué
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 de finale qui auront lieu le 05 MARS 2023 à 13h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : RC JOINVILLE 2

Un match de cadrage sera déterminé après les rencontres du 5 mars

N° 25715081 - US VILLEJUIF 2 / US VILLEJUIF 3 Coupe Amitié U16 du 05/03/22

Accord de la commission pour que cette rencontre se joue le 26 février à 14h, Stade Karl Marx.

CHAMPIONNAT U14

TRES IMPORTANT :

Pour cette deuxième phase les clubs sont invités à vérifier l'horaire de leur match et l'adresse du terrain

Calendrier Championnat U14 2^{ème} phase, modification des dates :

1 ^{ère} journée : 18 février	6 ^{ème} " : 22 avril
2 ^{ème} " : 11 mars	7 ^{ème} " : 13 mai
3 ^{ème} " : 25 mars	8 ^{ème} " : 27 mai
4 ^{ème} " : 1 avril	9 ^{ème} " : 3 juin
5 ^{ème} " : 15 avril	

N°25678919 - ES VILLIERS 2 / ASCO CACHAN U14 D3.B du 18/02/23

Accord des deux clubs via footclub. Accord de la commission.

Match remis au 18 mars 2023

N° 25678916 - US IVRY 2 / AAS FRESNES U14 D4.B du 18/02/23

Match non joué – Erreur administrative du district quant à l'adresse du terrain où se déroulent les rencontres. Courriel des deux clubs des 20 & 21 Février 2023.

La commission dit match à jouer et fixe la rencontre au 18 mars 2023.

N° 25678640 - CSA KREMLIN BICETRE / CA VITRY 94.2 U14 D4.C du 18/02/23

Accord des deux clubs via footclub. Accord de la commission

Match fixé au 25 février 2023.

N° 25678708 - VGA SAINT MAUR 4 /US CRETEIL LUSITANOS 4 U14 D4.D du 18/02/23

Courrier des deux clubs des 18 & 20 Février 2023.

Match non joué suite à un problème de changement de terrain de dernière minute.

La commission dit match à jouer et fixe la rencontre au 18 mars 2023.

Coupe VDM U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM		
U14 VDM:	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	04 Mars 2023	Effectué
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	20 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 finale qui auront lieu le 04 MARS 2023 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : néant.

Coupe Amitié U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE		
U14 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	04 Mars 2023	Effectué
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	20 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 finale qui auront lieu le 04 MARS 2023 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : néant.

N° 25715104 - FA VALENTON/ FONTENAY US Coupe Amitié U14 du 04/03/23

Mail de Valenton FA (deux matchs le même jour)

Ce match est remis au 18 mars 2023.

Prévenir vos adversaires.

N° 25715101 - ES VITRY 2 / ES VITRY 3 Coupe Amitié U14 du 04/03/23

Mail de ES Vitry.

La commission prend note que cette rencontre se jouera le 22 février 2023 à 17h Stade Gosnat.

N° 25715100 - US VILLEJUIF 2 / US VILLEJUIF 3 Coupe Amitié U14 du 04/03/23

Mail de US Villejuif.

La commission prend note que cette rencontre se jouera le 8 mars 2023 à 14h, Stade Karl Marx.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 20 février 2023

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et MM. GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo, NOYON Joël,

Assistent : Mme GUILIANI Patricia et MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents (te) excusés (ée) : Mme URREGO Mariza et MM. AMSELLEM Emile, GLAUDE Gérard, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit
du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.**43** Ou HEDI : 01.55.96.11.**42**

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation
5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable
Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U 11

Courrier de SUCY F.C. du 20/02/2023

Pris note.

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

U13

Courrier de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 14/02/2023

LIMEIL BREVANNES A.J. / ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G5 ABCD du 11/02/2023

Pris note de votre courrier.

La Commission rappelle que le club recevant à obligation à fournir une ou deux tablettes
Le club visiteur doit préparer sa F.M.I la veille.

Considérant que le club de LIMEIL BREVANNES A.J. n'a pas fait de connexion F.M.I :
les amendes de 50€ x 4 = 200 €.

Considérant que le club ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. n'a pas fait de connexion F.M.I
la veille : les amendes de 50€ x 4 = 200 €.

DIVERS

Courrier de VILLENEUVE AFC du 15/02/2023

Pris note.

Changement fait dans la base de données de la Commission CFAER.

Coupe FUTSAL U13 : J. MERCIER

Courrier de NOGENT S/MARNE F.C. du 18/02/2023

Pris note.

Vu les circonstances, considéré comme un **FORFAIT AVISE**.

CHALLENGE REGIONAL U10/U11

2ème TOUR : DU SAMEDI 18 MARS 2023

Début des rencontres : 9 H 30.

Jonglerie en miroir : 10 H 00.

Début des rencontres : 10H30.

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entraînera la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

Attention pour les horaires :

**Vous devez contacter les clubs Accueil pour confirmer
(Certains commencent plus tôt à 9 H 00).**

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 01 : Challenge régional 2ème tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
THIAIS F.C. 1
HAY LES ROSES C.A. 1
ORMESSON U.S. 2

POULE 02 : Challenge régional 2ème tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
VILLEJUIF U.S. 1
CAUDACIENNE ENT.S. 1
RUNGIS U.S. 4

CENTRE CHEVILLY LA RUE ELAN

PARC DES SPORTS – 03, Rue du Stade - 94550 CHEVILLY LARUE.

POULE 03 : Challenge régional 2ème tour

CHEVILLY LA RUE ELAN 1
VITRY E.S. 2
FRESNES A.A.S. 2
MAISONS ALFORT F.C. 1

POULE 04 : Challenge régional 2ème tour

CHEVILLY LA RUE ELAN 2
VITRY E.S. 1
VITRY E.S. 3
FRESNES A.A.S. 1

CENTRE JOINVILLE R.C.

JP GARCHERY – 12, Avenue des Canadiens - 75012 PARIS.

POULE 05 : Challenge régional 2ème tour

JOINVILLE R.C. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 1

POULE 06 : Challenge régional 2ème tour

JOINVILLE R.C. 2
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
CHOISY LE ROI A.S. 1

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN – ILE MARTINET - 94 220 CHARENTON-LE-PONT.

POULE 07 : Challenge régional 2ème tour

CHARENTON C.A.P. 1
CHARENTON C.A.P. 2
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2
VAL DE FONTENAY AS 3.

POULE 08 : Challenge régional 2ème tour

CHARENTON C.A.P. 3
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
U. S. IVRY FOOTBALL 1
VINCENNOIS C.O. 1.

FESTIVAL PITCH U13 : 2ème TOUR : DU SAMEDI 11 MARS 2023

ATTENTION :

La commission et le bureau de la technique ont mis en place dans FAL/FOOTCLUBS l'ensemble des poules du 2ème tour du Festival PITCH U13. Les n° d'équipe ne correspondent pas forcément aux n° qualifiés, mais les noms des clubs sont bons. Il faut prendre le PV comme référence.

Heure d'accueil : 14 H 00.

Début des rencontres : 14 H 30.

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entraînera la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

Rappel : Article - 160 Nombre de joueurs Mutation

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Mise en place des rencontres : Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16 après tirage aux sorts intégral. Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER.

Lors de cette finale, un club ne peut pas présenter plus d'une équipe.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 01 : Festival U13 2ème tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 6
FONTENAY SS/BOIS U.S. 5

POULE 02 : Festival U13 2ème tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 3
CRETEIL LUSITANOS F. US 4
FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE JP GARCHERY – 12, Avenue des Canadiens - 75012 PARIS.

POULE 03 : Festival U13 2ème tour

JOINVILLE R.C. 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
NOGENT S/MARNE F.C. 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3

POULE 04 : Festival U13 2ème tour

JOINVILLE R.C. 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 5
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE LEO LAGRANGE - ROUTE DE LA PYRAMIDE - 75012 PARIS.

POULE 05 : Festival U13 2ème tour

VINCENNOIS C.O. 1
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1
VAL DE FONTENAY AS 1
ORMESSON U.S. 1

POULE 06 : Festival U13 2ème tour

VINCENNOIS C.O. 2
VINCENNOIS C.O. 3
ORMESSON U.S. 2
U. S. IVRY FOOTBALL 1

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN – ILE MARTINET 94220 CHARENTON-LE-PONT

POULE 07 : Festival U13 2ème tour

CHARENTON C.A.P. 1
ST MANDE F.C. 2
BRY F.C. 1
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1

POULE 08 : Festival U13 2ème tour

CHARENTON C.A.P. 2
CHARENTON C.A.P. 3
ST MANDE F.C. 1
CA VITRY94.2 1

CENTRE RUNGIS U.S.

STADE Lucien GRELINGER – 01, Avenue de la République - 94150 RUNGIS.

POULE 09 : Festival U13 2ème tour

RUNGIS U.S. 1
RUNGIS U.S. 4
CACHAN C.O. 2
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1

POULE 10 : Festival U13 2ème tour

RUNGIS U.S. 2
RUNGIS U.S. 3
CACHAN C.O. 1
CHEVILLY LA RUE ELAN 1

CENTRE MAISONS ALFORT F.C.

STADE CUBIZOLLES – Avenue du Général DE GAULLE – 94700 MAISONS-ALFORT.

POULE 11 : Festival U13 2ème tour

MAISONS ALFORT F.C. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
VITRY E.S. 2
VILLENEUVE ABLON U.S. 4

POULE 12 : Festival U13 2ème tour

MAISONS ALFORT F.C. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
VITRY E.S. 1
VITRY E.S. 3

CENTRE VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB

STADE Nelson MANDELA - 04, Rue Jean Papadopoulos – 94190 VILLENEUVE SAINT-GEORGES

POULE 13 : Festival U13 2ème tour

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 4
ENT.SANTENY MANDRES 3
ENT.SANTENY MANDRES 4

POULE 14 : Festival U13 2ème tour

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 2
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 3
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
ENT.SANTENY MANDRES 2

CENTRE SUCY F.C.**PARC DES SPORTS – 42, Route de la Queue-en-brie - 94370 SUCY-EN-BRIE.****POULE 15 : Festival U13 2ème tour**

SUCY F.C. 1

BONNEUIL S/MARNE C.S. 3

LIMEIL BREVANNES A.J. 1

FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 2

POULE 16 : Festival U13 2ème tour

SUCY F.C. 2

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1

BONNEUIL S/MARNE C.S. 3

FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 1

SAISON 2022 - 2023 : ANNEXE FINANCIERE	
U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ..),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL	30,00 € (par équipe)
(Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

SAISON : 2022 - 2023**N°15 - JOURNAL DES AMENDES**

EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 20/02/2023)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	CHARENTON C.A.P./ CHEVILLY LA RUE ELAN U13 G1 ABCD du 11/02/2023	200,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	Pas de F.M.I : Poule B, Poule C	VALENTON FOOTBALL ACADEMY/ U. S. IVRY FOOTBALL U13 G4 BC du 11/02/2023	100,00 €
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	LIMEIL BREVANNES A.J./ ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G5 ABCD du 11/02/2023	200,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./ BOISSY F.C. U13 G4 ABCD du 11/02/2023	200,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	FONTENAY SS/BOIS U.S./CHOISY LE ROI A.S. U11 G1 ABCD du 11/02/2023	200,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Pas de F.M.I : Poule D	FONTENAY SS/BOIS U.S./ CHOISY LE ROI A.S. U11 G1 D du 11/02/2023	50,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	CHARENTON C.A.P./U. S. IVRY FOOTBALL U11 G3 ABCD du 11/02/2023	200,00 €

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500752	CACHAN C.O.	<i>Pas de F.M.I : Poule B</i>	CACHAN C.O./ VAL DE FONTENAY AS U11 G4 B du 11/02/2023	50,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	<i>Pas de F.M.I : Poule B, Poule D</i>	VILLENEUVE ABLON U.S./ BONNEUIL S/MARNE C.S. U11 G4 BD du 11/02/2023	100,00 €
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	<i>Pas de F.M.I : Poule B, Poule D</i>	VILLENEUVE ABLON U.S./BONNEUIL S/MARNE C.S. U11 G4 BD du 11/02/2023	100,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	<i>Pas de F.M.I : Poule B</i>	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL/ LIMEIL BREVANNES A.J. U11 G5 B du 11/02/2023	50,00 €
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	<i>Pas de F.M.I : Poule A</i>	CRETEIL LUSITANOS F. US/CHOISY LE ROI A.S. CRIT.LACHICHE Poule A du 11/02/2023	50,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	<i>Pas de F.M.I : Poule A</i>	FONTENAY SS/BOIS U.S./U. S. IVRY FOOTBALL CRIT.LACHICHE Poule 02 A du 11/02/2023	50,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	<i>Disqualification : Challenges : 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 01 : Manque feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 01 : Manque feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €
500752	CACHAN C.O.	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 01 : Manque feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500031	CHOISY LE ROI A.S.	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 02 : Manque feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €
500752	CACHAN C.O.	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 02 : Manque feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 02 : Manque feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule3:Manque n° de licence du joueur NOMOKO Malle</i>	50,00 €
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule4:Manque le n° de licence de DOURA Cherif</i>	50,00 €
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 07 : Manque feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 08 : Manque n° de licence des joueurs</i>	50,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 09 : Pas de feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 09 : Manque feuille d'engagement des joueurs</i>	50,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	<i>Disqualification : Challenges 1er tour</i>	<i>Disqualifié poule 10 : Aucune feuille d'engagement reçu alors que vous êtes site d'accueil</i>	50,00 €

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	Forfait challenges 1er tour	FORFAIT Poule 10	15,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Disqualification Challenges 1er tour	Disqualifié poule 17 : Pas de feuille d'engagement des joueurs	50,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Disqualification : Challenges 1er tour	Disqualifié poule 20 : Pas de feuille d'engagement des joueurs	50,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Disqualification Challenges 1er tour	Disqualifié poule 21 : Pas de feuille d'engagement des joueurs	50,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Disqualification : Challenges 1er tour	Disqualifié poule 21 : Aucune feuille d'engagement alors que vous êtes Site d'accueil	50,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Disqualification : Challenges 1er tour	Disqualifié poule 21 : Aucune feuille d'engagement alors que vous êtes site d'accueil	50,00 €
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	Disqualification : Challenges 1er tour	Disqualifié poule 23 : Pas de feuille d'engagement des joueurs	50,00 €
533680	ASOMBA	Disqualification : Challenges 1er tour	Disqualifié poule 23 : Pas de feuille d'engagement des joueurs	50,00 €
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	Disqualification : Challenges 1er tour	Disqualifié poule 24 : Manque feuille d'engagement des joueurs	50,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Disqualification : Challenges 1er tour	Disqualifié poule 24 : Manque n° de licence de joueurs	50,00 €
JOURNAL DES AMENDES J.A N° 15				2 665,00 €

SAISON 2022-2023 : CHALLENGE CLUBS : RECAP GENERAL

	Points acquis	Total points perdus Réunions ECF	Total points perdus plateaux U6/U7	Total points perdus plateaux U8/U9	Total points perdus critérium U10/U11	Total points perdus critérium U12/U13	Total points perdus challenge GB/FB	Total points perdus Challenge HG/JM	Total points perdus coupe VDM Futsal U11	Total points perdus coupe VDM Futsal U13	Soldes
CLUBS											
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	2	0	0	2	0	4	0	0	0	52
ASOMBA	60	0	0	0	0	0	2	2	0	0	56
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	8	8	0	4	0	0	40
BOISSY F.C.	60	0	1	1	0	0	0	0	0	0	58
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	0	0	2	0	4	0	0	0	54
BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CA VITRY94.2	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	2	0	0	4	0	4	0	0	0	50
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHAMPIGNY F.C. 94	60	0	0	1	2	2	0	0	0	0	55
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	0	0	1	0	6	0	0	0	0	53
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	0	0	2	0	6	4	0	0	48
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	0	2	0	0	0	0	58
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	2	0	0	0	0	0	2	0	0	56
ENT.SANTENY MANDRES	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	0	0	0	12	10	2	4	0	0	32
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	60	0	0	0	0	0	4	0	0	0	56
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	1	0	4	0	2	0	0	53
FRESNES A.A.S.	60	0	0	1	8	4	0	2	0	0	45
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	1	0	0	2	0	0	0	0	57
HAY LES ROSES C.A.	60	2	0	0	0	2	2	0	0	0	54
JOINVILLE R.C.	60	0	0	1	0	4	0	0	0	0	57
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	0	4	0	0	0	56
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	0	2	10	0	8	0	0	40
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	60
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	0	0	0	2	0	0	0	58
NOISEAU STE S.	60	2	0	0	0	2	0	0	0	0	56

OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
RUNGIS U.S.	60	0	1	0	6	2	0	0	0	0	53
ST MANDE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	2	0	1	2	6	6	4	0	0	39
SUCY F.C.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	60
THIAIS F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
U. FOOTBALL CRETEIL	60	0	1	1	2	0	2	0	0	0	54
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	1	0	20	8	4	0	0	0	27
UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VAL DE FONTENAY AS	60	2	1	0	8	0	4	0	0	0	45
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLECRESNES U. S.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	59
VILLEJUIF U.S.	60	0	0	1	2	4	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	0	6	2	0	6	0	0	44
VILLENEUVE AFC	60	0	0	0	2	0	0	4	0	0	54
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	0	0	0	0	2	0	0	0	0	58
VINCENNOIS C.O.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 20/02/2023

Président : M. MAGGI

Présents : MME POLICON

MM. FOPPIANI – TAVENOT- GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS

Catégorie : U11
Club : A.S. VAL DE FONTENAY
Date : 11/03/2023
Adresse : Stade Pierre de Coubertin
225 Rue de la Fontaine
94120 FONTENAY SOUS BOIS

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **11/03/2023**

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

Catégorie : U10
Club : F.C SUCY
Date : 10/06/2023
Adresse : PARC DES SPORTS DE SUCY
42 Route de la Queue en Bry
94370 SUCY EN BRIE

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **11/03/2023**

La commission **NE DONNE PAS son accord d'homologation car le temps maximum pour cette catégorie est de 50 minutes dans la journée.**

JEUNES

U18 – D1 - MATCH 24654898 – ST MAUR VGA 2 / CACHAN ASC CO 1 du 12/02/2023

Réserve du club de **CACHAN ASC CO 1** sur la qualification et la participation des joueurs au regard de plus de QUATRE joueurs MUTES.

BEN YEDDER	Nydhall
OUATTARA	Zie
PEPIN	Jahson
GOLOKO	Ruben
BEDKA	Youcef

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.4.1., 7.4.2 et 7.4.3 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **ST MAUR VGA 2** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, quatre joueurs titulaires de licences mutations 2022/2023 à savoir :

OUATTARA	Zie	(licence mutation du 13/07/2022)
PEPIN	Jahson	(licence mutation du 01/07/2022)
GOLOKO	Ruben	(licence mutation du 15/07/2022)
BEDKA	Youcef	(licence mutation du 13/07/2022).

Quant au joueur **BEN YEDDER Nydhal** ce dernier est dispensé de mutation (article 117 &B).

Par ces motifs la Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

SENIORS – D3 / A - MATCH 24653375 – VILLENEUVE AFC 1 / VAL DE FONTENAY AS 1 du 05/02/2023

Reprise du dossier

Audition des personnes convoquées.

Absence de l'arbitre officiel excusée.

Absence excusée du joueur

KONE YACOUBA du club de l'**AS VAL DE FONTENAY**.

La commission convoque pour sa réunion du 20 mars à 18 heures :

OFFICIEL :

M. BOUACILA Mohamed, Arbitre central officiel

VILLENEUVE AFC 1 :

M. UZGE Ismail, capitaine

Un représentant du club présent au match

AS VAL DE FONTENAY 1 :

M. AKE Etienne , capitaine

M. KONE YACOUBA

Un représentant du club présent au match

Toutes les personnes convoquées doivent être munies de leurs licences

PRESENCE INDISPENSABLE SOUS PEINE DE SANCTIONS

SENIORS – D3 / B - MATCH 24653473 – VAL DE BIEVRE FC 1 / BOISSY FC 1 du 12/02/2023

Demande d'évocation du club de **BOISSY FC 1** en date du 13/02/2023 sur la participation à cette rencontre du joueur **BAKARY Ndiaye (licence 2547629883)** du club de **VAL DE BIEVRE FC 1** au motif que la licence de ce joueur ne comporterait pas de photo.

Du fait qu'aucune réserve n'ait été portée sur la feuille de match, la commission transforme cette demande d'évocation en RECLAMATION.

Au vu des éléments fournis par le service administratif du District, il se confirme que ce joueur est bien titulaire d'une licence régulièrement validée le 29/09/2022 sur laquelle une photo est bien présente.

SENIORS D2/B- MATCH 24653092 – VILLIERS ES 1 / CACHAN ASC CO 1 du 05/02/2023

Demande d'évocation du club de **CACHAN ASC CO 1** en date du 10/02/2023 sur la participation du joueur **ZYGAA Zakariya** du club de **VILLIERS ES 1**, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **VILLIERS ES 1** informé le **12/02/2023** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel.

Considérant que le joueur **ZYGAA Zakariya** du club de **VILLIERS ES 1** a été sanctionné, le 06/12/2022 par la Commission départementale de discipline réunie le 27/11/2022 de 1 match ferme de suspension automatique suite à son comportement lors de la rencontre de D2/B - disputée le 27/11/2022 contre le club de CRETEIL UF 1 avec l'équipe SENIORS 1 de **VILLIERS ES 1**.

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 12/12/2022 a été publiée le 09/12/2022

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée **lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition**, Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe de **VILLIERS ES 1**

Considérant que le joueur **ZYGAA Zakariya** a participé à la rencontre du 15/01/2023 opposant ASOMBA 1 à VILLIERS ES 1 disputé entre le 12/12/2022 et le 05/02/2023

Considérant qu'il ne pouvait donc ne pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe SENIORS D2/B de VILLIERS ES 1 au club de CACHAN ASC CO 1 puisqu'il était toujours en état de suspension,

En conséquence, la commission dit que le joueur **ZYGAA Zakariya** du club de **VILLIERS ES 1** ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique,

Décide match perdu par pénalité au club de VILLIERS ES 1 pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu (-1 point, 0 but) pour en attribuer le GAIN au club de CACHAN ASC CO 1 (3 points, 0 but).

Débit : **VILLIERS ES 1**

50 euros

Crédit : **CACHAN ASC CO 1**

43,50 euros

De plus, elle inflige un match de suspension ferme au joueur ZYGAA Zakariya à compter du 27/02/2023 pour avoir évolué en état de suspension et inflige une amende de 50 euros suivant l'annexe financière.

SENIORS D2/B- MATCH 24653080 – CRETEIL UF 1 / IVRY FOOT US 3 du 22/01/2023

Demande d'évocation du club de **CRETEIL UF 1** en date du 08/02/2023 sur la participation du joueur **AZIRAR Amine** du club de **IVRY FOOT US 3**, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **IVRY FOOT US 3** informé le **13/02/2023** de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations dans les délais impartis,

Considérant que le joueur **AZIRAR Amine** du club de **IVRY FOOT US 3** a été sanctionné, par la Commission départementale de discipline réunie le 24/01/2023 de 1 match ferme de suspension automatique suite à son comportement lors de la rencontre de D2/B - disputée le 15/01/20123 contre le club de NOGENT FC 2 avec l'équipe SENIORS de **IVRY FOOT US 3**.

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 15/01/2023 a été publiée le 26/01/2023 n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée **lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition**,
Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe de **IVRY FOOT US 3**,

Considérant que le joueur **AZIRAR Amine** a été sanctionné le 15/01/2023 de deux avertissements (**amenant un carton rouge**) lors du match de SENIORS D2 / B contre NOGENT FC 2 ce qui a eu pour conséquence de le suspendre automatiquement pour la rencontre officielle suivante,

Considérant qu'il ne pouvait donc ne pas prendre part à la rencontre de championnat en objet, puisqu'il était toujours en état de suspension,

En conséquence, la commission dit que le joueur **AZIRAR Amine** du club de **IVRY FOOT US 3** ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique,

*Décide match perdu par pénalité au club de **IVRY FOOT US 3** pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu (-1 point, 0 but) pour en attribuer le GAIN au club de **CRETEIL UF 1** (3 points, 0 but).*

Débit : **IVRY FOOT US 3** 50 euros
Crédit : **CRETEIL UF 1** 43,50 euros

*De plus, elle inflige un match de suspension ferme au joueur **AZIRAR Amine** à compter du 27/02/2023 pour avoir évolué en état de suspension et inflige une amende de 50 euros suivant l'annexe financière.*

SENIORS FEMININES

SENIORS FEMININES – D1 - MATCH 25149681 – CRETEIL LUSITANOS US 1 / VITRY ES 1 du 11/02/2023

Réserve du club de **CRETEIL LUSITANOS US 1** sur la qualification et la participation des joueuses 17 ANS suivantes :

DAMBAGA	Moussou
BOUADJINA	Yamina
AKROUN	Sabrina
ALBARRACIN LOPEZ	Paula
KOSKSI	Ilhem.

Considérant que l'article 73.2 du RSG de la FFF précise que les joueuses 17 ANS féminines NE PEUVENT participer à un match officiel QUE SOUS RESERVE d'obtenir un certificat médical de NON CONTRE INDICATION comportant une autorisation parentale délivrée par un médecin fédéral, lequel certificat est approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Considérant que le Règlement Départemental de championnat Féminines SENIORS du District du VDM précise dans son article 7 que les joueuses U16 F et U17 F peuvent évoluer dans les compétitions SENIORS dans la limite de 5 inscrites sur la feuille de match (dont TROIS maximum d'une même catégorie) .

Considérant qu'aucune des joueuses précitées NE bénéficient d'un double surclassement, et que d'autre part les cinq joueuses sont toutes U17 F et donc en infraction avec cet article 7,

Par ces motifs, la commission considère la réserve comme FONDEE, décide
MACH PERDU au club de **VITRY ES 1** (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de **CRETEIL LUSITANOS US 1** (3 points, 0 but).

Débit : **VITRY ES 1** 50 euros
Crédit : **CRETEIL LUSITANOS US 1** 43,50 euros

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 20 Février 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission

Rappel

25150464 – CITOYEN DU MONDE 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 25/03/23 Remis au 25/02/23

25150432 – CHOISY LE ROI AS 1 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 12/02/23 Remis au 26/02/23

25150420 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2 du 26/11/22 Remis au 05/03/23

25150408 – RUNGIS US / CHOISY AS Futsal D2 du 18/02/23

Mail du club de Rungis US et lecture du rapport de l'arbitre Match non joué (terrain occupé)
La Commission reporte la rencontre au 14/03/23 (gymnase à confirmer par le club recevant) ou avant si accord des deux clubs. -Rappel de l'article 4 – du championnat Futsal.

Coupe du Val De Marne

25471070 – VILLENEUVE ABLON US 1 / VISION NOVA 1 du 18/02/23

Lecture de la FMI, absence de l'équipe visiteuse VISION NOVA 1.

La commission enregistre le Forfait de l'équipe de VISION NOVA 1 et déclare l'équipe de VILLENEUVE ABLON US 1 qualifiée pour la suite de la compétition.

25471066 – KREMLIN BICETRE FUTSAL 3 / CRETEIL FUTSAL US du 24/02/23

Courrier du club de Créteil Futsal US du 21/02/23.

La commission enregistre le Forfait de l'équipe de CRETEIL FUTSAL US et déclare l'équipe de KREMLIN BICETRE FUTSAL 3 qualifiée pour la suite de la compétition.

Tirage au sort intégral pour les 13 équipes du 2^{er} Tour de la Coupe du Val de Marne Futsal

se déroulera lors de la semaine du **27/02 au 04/03/2023** ou du **03 au 08/04/2023**

(en cas de matchs de Championnats reportés ou de Coupe Nationale Futsal ou Coupe de Paris Mutuel Futsal prioritaires pour certaines équipes)

Tour de cadrage pour les ¼ de finale soit 5 rencontres et 3 équipes exemptes.
Les 2 équipes du même club devant se rencontrer.

Dès le premier tour = 1 arbitre officiel à la charge du club recevant.

½ Finales et Finale = 2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

- ✚ VSG FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 2
- ✚ SAINT-MAURICE AJ 1 ou CHAMPIGNY CF 1 contre VERS L'AVANT 1 ou CHAMPIGNY CF 2
- ✚ VITRY CA 2 ou VITRY ASC 2 contre VITRY ASC 1 ou CHEVILLY LARUE ELAN 2
- ✚ KB FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1
- ✚ CITOYEN DU MONDE 1 / CNOUES 1

Exempts : MAISONS ALFORT FC 1, CAL 94 FUTSAL 1, B2M FUTSAL 1

CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : futsalvaldemarne@gmail.com

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2^{ième} Appel de Feuille de Match

25150452 : KB FUTSAL 3 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 Futsal D2 du 03/02/2023

COMMISSION FEMININE

REUNION DU 9 FEVRIER 2023

Présents : MMES POLICON, CHOQUET, BATHENAY, BASSI, NOEL, NYEMBMAL, MM. ROBERT, PEREIRA, THOMAS

Assistent : MMES COUTURE, YAGOUB & M. OUDAYA

Excusé(e)s : MMES MOULIN, CATELAN-FONTAINE

Introduction

Ouverture de la commission, *Présidente de la COMMISSION, Marie-Thérèse POLICON :*

Critériums

Retour sur les engagements et le lancement des phases 2

- Pratique U11F à 8
- Pratique U13F à 8
- Pratique U15 F à 8
- Pratique U18F et Seniors à 8

Les calendriers de la deuxième phase sont parus. Il est rappelé qu'une FMI doit être établie pour chaque rencontre. Si cela n'est pas possible, une feuille papier devra être transmise au district.

- Point sur les plateaux U6 à U9, *Pascale CHOQUET*

Des plateaux sont organisés régulièrement, toutefois, leur compte-rendu n'est pas transmis au district ce qui peut poser un problème pour l'attribution des labels et la vérification des obligations pour les clubs. Il est donc important que le CR soit transmis systématiquement.

Formation de Cadres

- Module U9 Féminin : 20 et 21/02/2023 – *Complet*. 18 inscrites (au District de 8h30 à 17h30)
- Module U11 Féminin : 27 et 28/04/2023
 - Site à définir

Parcours d'Excellence Sportif

Faisant suite aux positionnements de la dernière CT : Sélection U14F Le niveau est moyen et homogène – Les meilleurs profils, détectés en U13 (n-1), ont quitté le District.

- Point à date – 19 + 3 GB - 12 clubs représentés – Bon investissement des clubs
- Mercredi 15 février 2023 - 17 joueuses + 2GB
Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h
- Mercredi 1 mars 2023
Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h
- Vendredi 3 mars 2023
Interdistrict – Campus de Morfondé – 9h

Concours d'entrée au pôle de préformation féminin de Clairefontaine U13F

- 18 joueuses + 2 GB retenues – 13 clubs représentés Ces joueuses sont convoquées le 3 mars au matin à Clairefontaine.

Evènements

- Coupes Futsal = Finales – 31 mai 2023

TIRAGE AU SORT DES GROUPES POUR LE 1^{ER} TOUR DE LA COUPE FUTSAL (effectué le 14 février par la commission organisation des compétitions)

Pour la Coupe du Val de marne Futsal U13F il n'est retenu qu'une équipe par club plus le club de B2M Futsal.

U13F - 1^{er} tour U13F – 05 mars 2023 – Auguste DELAUNE à Champigny (94 500)

GRUPE A	FC THIAIS – US CRETEIL – US IVRY – VGA ST MAUR
GRUPE B	ES VITRY – FC M ALFORT – AS ORLY – APAC
GRUPE C	RC JOINVILLE – CAP CHARENTON – VILLENEUVE AFC – B2M FUTSAL
GRUPE D	US FONTENAY – ELAN CHEVILLY LARUE – CO VINCENNES

Qualifié pour la finale du 31 mai, le premier de chaque groupe.

U11F - 1^{er} tour U11F – 12 mars 2023 – Léo LAGRANGE à Champigny (94 500)

<u>GRUPE A</u>	ES VITRY A – FC THIAIS – US FONTENAY
<u>GRUPE B</u>	ES VITRY B – FC M ALFORT B – AS ORLY – VGA ST MAUR
<u>GRUPE C</u>	FC M ALFORT A – VILLENEUVE AFC – FC NOGENT – RC JOINVILLE

Qualifié pour la finale du 31 mai, le premier de chaque groupe et le meilleur second.

- Festival Foot U13F - 1^{er} tour - 12 mars 2023
- Finale - 25 mars 2023 - Sites d'accueil possibles : Thiais FC – US Fontenay – Villeneuve AFC

TIRAGE AU SORT DES GROUPES DU 1^{ER} TOUR DU CHALLENGE U13F (sur le terrain du club 1^{er} nommé) – tirage effectué par la commission organisation des compétitions.

GRUPE A (à SAINT MAUR)	VGA ST MAUR – US CRETEIL – ELAN CHEVILLY
GRUPE B (à THIAIS)	FC THIAIS – CAP CHARENTON – AS ORLY – ES VITRY
GRUPE C (à FONTENAY SOUS BOIS)	US FONTENAY – FC MAISONS ALFORT – RC JOINVILLE - US IVRY
GRUPE D (à VILLENEUVE AFC)	VILLENEUVE AFC – CO VINCENNES – ES VITRY

- Challenge U11F - 1^{er} tour - 16 avril 2023
- Finale - 20 mai 2023 - Sites d'accueil possibles : Thiais FC – US Fontenay (2 terrains)

TIRAGE AU SORT DES GROUPES DU 1^{ER} TOUR DU CHALLENGE U11F (sur le terrain du club 1^{er} nommé) – tirage effectué par la commission organisation des compétitions

GRUPE A (à SAINT MAUR)	VGA ST MAUR – FC MAISONS ALFORT – ES VITRY
GRUPE B (à THIAIS)	FC THIAIS – RC JOINVILLE – FC NOGENT
GRUPE C (à FONTENAY SOUS BOIS)	US FONTENAY – AS ORLY – US CRETEIL
GRUPE D (à VILLENEUVE AFC)	VILLENEUVE AFC - CO VINCENNES – VALENTON

Girly TOUR



10h - 12h30	05/02	Complexe sportif Philippe De Dieuleveult - Le Plessis-Trevisse ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL
14h - 16h30	18/02	Stade Gérard Roussel - Villeneuve-saint-Georges VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB
14h - 16h30	19/02	Centre des bords de Marne - Le Perreux-sur-Marne BORDS DE MARNE FUTSAL
14h - 16h30	02/03	Parc des Sports - Sucy-en-Brie SUCY.F.C
10h - 12h30	11/03	Stade Auguste Marin - Saint-Maur-des-Fosses ST MAUR F. FEMININ VGA
14h - 16h30	05/04	Stade Georges Melles - Orly A.S. ORLY
10h - 12h30	10/04	Stade Alain Mimoun - Thiais THIAIS.F.C
14h - 16h30	15/04	Stade Maurice Cubizolles - Maisons-Alfort MAISONS ALFORT F.C.
14h - 16h30	26/04	Stade Dominique Duvauchelle - Créteil CRETEIL LUSITANOS F.U.S
14h - 16h30	02/05	Stade Georges Le Tiec - Fontenay-sous-bois FONTENAY SS/BOIS U.S.
14h - 16h30	03/05	Stade De Gournay - Ivry-sur-Seine U.S. IVRY FOOTBALL
	06/05	À déterminer - Vitry-sur-Seine VITRY E.S.

Date de la prochaine commission : JEUDI 23 MARS 2023

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 23 FEVRIER 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

LE PERREUX ASF (PV 31/01/22)

Séniors D3.A :

ALFORTVILLE US (2) (PV 19/01/22)

Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

ASOMBA (2) (PV 24/01/23)

U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

CHOISY AS (2) (PV 30/11/22)

U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 06/02/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D4 AS ZENAGA	27/11/2022		
U18 D2 US ALFORTVILLE CO VINCENNES	04/12/2022 15/01/2023		
U18 D3 CAP CHARENTON 2 MAROLLES FC	11/12/2022 22/01/2023		
COUPE VDM U16 FC CHAMPIGNY AS CHOISY LE ROI	08/01/2023 08/01/2023		
Coupe Amitié U16 US IVRY FOOT	08/01/2023		
U16 D3 FC CHAMPIGNY LUSITANOS ST MAUR	27/11/2022 04/12/2022	22/01/2023	
U16 D4 Villeneuve AFC MAROLLES FC AS CHOISY LE ROI	27/11/2022 04/12/2022 15/01/2023		
U14 PHASE UNIQUE THIAIS FC US LUSITANOS	03/12/2022 10/12/2022		
FUTSAL D2 KB FUTSAL AS CHOISY LE ROI	09/12/2022 26/11/2022		
Coupe Amitié U14 CO VINCENNES	07/01/2023		

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

ANNEXES

AMENDES

Club :		521869 ALFORTVILLE US					
Dossier :	20715979	du	18/01/2023 Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	24653369	15/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General		17/01/2023	17/01/2023		100,00€

Club :		551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY					
Dossier :	20716030	du	18/01/2023 U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	25132819	27/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission		17/01/2023	17/01/2023		100,00€

Club :		533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER					
Dossier :	20729904	du	25/01/2023 Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25172202	08/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General		24/01/2023	24/01/2023		100,00€
Dossier :	20747759	du	03/02/2023 Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	24676777	29/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		07/02/2023	07/02/2023		9,50€

Club :		500651 BOISSY F.C.					
Dossier :	20803573	du	21/02/2023 U15f Coupe Vdm/ U15f Coupe Vdm	Poule Unique	25604285	18/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Club :		549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL					
Dossier :	20716080	du	18/01/2023 Futsal D1 (94)/ Phase 1	Poule U	25165645	14/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		17/01/2023	17/01/2023		40,00€

Club :		500012 CHARENTON C.A.P.					
Dossier :	20700541	du	09/01/2023 U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132738	11/12/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		10/01/2023	10/01/2023		9,50€
Dossier :	20730786	du	27/01/2023 U14 - Phase 1/ U14 -Phase 1	Poule 8	25150981	28/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	75	Demande Tardive de Délégué		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	75	Demande tardive de Délégué		31/01/2023	31/01/2023		85,00€
Dossier :	20730786	du	27/01/2023 U14 - Phase 1/ U14 -Phase 1	Poule 8	25150981	28/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	75	Demande Tardive de Délégué		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	75	Demande tardive de Délégué		07/02/2023	07/02/2023		

Club :		516843 CHEVILLY LA RUE ELAN					
Dossier :	20747761	du	03/02/2023 Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150438	27/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		07/02/2023	07/02/2023		9,50€

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.
---------------	---------------	---------------------------

Dossier : 20747773 du 03/02/2023 U16 D4 (94)/ Phase Unique Poule A 25132962 15/01/2023

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	07/02/2023	07/02/2023		9,50€

Dossier : 20769047 du 08/02/2023 Futsal D2 (94)/ Phase 1 Poule Unique 25150405 07/01/2023

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	07/02/2023	07/02/2023		100,00€

Club :	523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.
---------------	---------------	------------------------------

Dossier : 20729910 du 25/01/2023 Seniors D2 (94)/ Phase Unique Poule A 24652951 22/01/2023

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	24/01/2023	24/01/2023		9,50€

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE
---------------	---------------	------------------------------------

Dossier : 20702684 du 13/01/2023 U14 - Phase 1/U14 -Phase 1 Poule 7 25150910 07/01/2023

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	17/01/2023	17/01/2023		9,50€

Dossier : 20789596 du 17/02/2023 U15 Feminines (Dimanche M 94)/ Phase 2 Poule U 25654763 12/02/2023

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Club :	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.
---------------	---------------	--

Dossier : 20729911 du 25/01/2023 Seniors Feminines D1 (94)/ Phase 1 Poule Unique 25149668 21/01/2023

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	24/01/2023	24/01/2023		40,00€

Dossier : 20746458 du 01/02/2023 Seniors Feminines D1 (94)/ Phase 1 Poule Unique 25149674 28/01/2023

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General	31/01/2023	31/01/2023		100,00€

Club :	500494	FRESNES A.A.S.
---------------	---------------	-----------------------

Dossier : 20693033 du 04/01/2023 U14 D1 (94)/ Phase Unique Poule U 24675338 01/11/2022

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	03/01/2023	03/01/2023		100,00€

Club :	551254	LIMEIL BREVANNES A.J.
---------------	---------------	------------------------------

Dossier : 20701476 du 11/01/2023 Seniors D3 (94)/ Phase Unique Poule A 24653351 27/11/2022

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	10/01/2023	10/01/2023		100,00€

Club :	542388	MAISONS ALFORT F.C.
---------------	---------------	----------------------------

Dossier : 20788369 du 15/02/2023 Anciens D3 (94)/ Phase Unique Poule B 25043066 12/02/2023

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif :	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	14/02/2023	14/02/2023		40,00€

Club :	534669	MAROLLES F.C.				
Dossier :	20747764	du 03/02/2023 U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	25132841	22/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	07/02/2023	07/02/2023		9,50€

Club :	550465	O. CLUB D'IVRY				
Dossier :	20685279	du 16/12/2022 Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132374	11/12/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	03/01/2023	03/01/2023		9,50€

Club :	848168	ORLY A.C.				
Dossier :	20803759	du 22/02/2023 Coupe Vdm Anciens (94)/ Phase 1	Poule Unique	25661832	19/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Club :	544708	PORTUGAIS VITRY U.A.				
Dossier :	20803166	du 21/02/2023 Coupe Vdm Anciens (94)/ Phase 1	Poule Unique	25661836	19/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Club :	507502	RUNGIS U.S.				
Dossier :	20789593	du 17/02/2023 Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150434	11/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Club :	582118	SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS				
Dossier :	20693023	du 04/01/2023 U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25133014	18/12/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	03/01/2023	03/01/2023		40,00€

Club :	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.				
Dossier :	20768264	du 07/02/2023 Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	25149834	13/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	07/02/2023	07/02/2023		9,50€

Dossier :	20803154	du 21/02/2023 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	25153855	12/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Dossier :	20803158	du 21/02/2023 Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	25149871	12/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Club :	521870	SUCY F.C.					
Dossier :	20788370	du 15/02/2023	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25133065	12/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		14/02/2023	14/02/2023		40,00€

Club :	512963	THAIS F.C.					
Dossier :	20787037	du 13/02/2023	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25133060	05/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		14/02/2023	14/02/2023		9,50€
Dossier :	20803764	du 22/02/2023	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	25133286	19/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Club :	523411	U. S. IVRY FOOTBALL					
Dossier :	20728837	du 23/01/2023	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	25133134	04/12/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		24/01/2023	24/01/2023		9,50€
Dossier :	20728838	du 23/01/2023	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	25133134	04/12/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		24/01/2023	24/01/2023		9,50€

Club :	519839	VILLEJUIF U.S.					
Dossier :	20803766	du 22/02/2023	U15f Coupe Vdm/ U15f Coupe Vdm	Poule Unique	25604286	18/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Club :	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.					
Dossier :	20702682	du 13/01/2023	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24655058	08/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		17/01/2023	17/01/2023		9,50€
Dossier :	20747767	du 03/02/2023	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	25133261	29/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		07/02/2023	07/02/2023		9,50€

Club :	500138	VINCENNOIS C.O.					
Dossier :	20803745	du 22/02/2023	U15f Coupe Vdm/ U15f Coupe Vdm	Poule Unique	25604289	18/02/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		21/02/2023	21/02/2023		40,00€

Club :	529210	VITRY E.S.					
Dossier :	20769074	du 08/02/2023	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24655056	11/12/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	89			Date d'effet	Date de fin		Montant

	Absence non excusée à la convocation de commission		Fin récidive	
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	07/02/2023 07/02/2023	100,00€

Club :	560470	ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY						
Dossier :	20803762	du	22/02/2023	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132376	19/02/2023	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	21/02/2023	21/02/2023		9,50€

Total Général :	1 353,00€
-----------------	-----------